



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 7 Avril 2022 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Patrick RANOCCHI, Anouck SARTON, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Lucie ANTHOINE, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Anne-Marie FABRE pouvoir à Noëlle ROUX

Membres absents : Roger MICHAUD, Eric LIONS

Secrétaire de séance : Anouck SARTON

ORDRE DU JOUR :

- 15- Subventions aux associations 2022
- 16- FSL 2022
- 17- Occupation du domaine public - redevance terrasse tarifs 2022
- 18- Tarifs marché estival 2022
- 19- Tarif branchement électricité camion pizza tarif 2022
- 20- Convention utilisation Kiosque tarif 2022
- 21- Taux des taxes 2022
- 22- Demande de subvention cimetière aménagement
- 23- Plan de financement rénovation Ecole
- 24- Enfouissement poste HTA Fontmolines
- 25- Budgets primitifs 2022
- 26- ER St Marcellin
- 27- Acquisition terrain SAFER
- 28- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18/03/2022 adopté à l'unanimité soit 13 voix.

15- Subventions aux associations 2022

Diverses subventions ont été validées en faveur des associations par la commission des finances.

Le maire présente les montants accordés aux associations.

Le club de football demande une subvention pour l'organisation d'un concert cet été mais il est demandé que le club fournisse les justificatifs habituels pour les demandes de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

16- FSL 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation de la commune de Châteauroux les Alpes, au « Fonds de Solidarité pour le Logement » géré par le Conseil Départemental.

Le tarif par habitant est de 0,40 €, selon la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (source Insee) soit 1229 habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

17- Occupation du domaine public - redevance terrasse tarifs 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses. Les commerces ont été exonérés de cette redevance pendant 2 années.

La tarification requise les années précédentes était de 4 € le m² et le tarif est reconduit pour 2022. Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

18- Tarifs marché estival 2022

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 21 juin au mardi 23 août 2022. Le marché doit s'arrêter plus tôt que les autres années car les travaux de la rue principale et de la place de la mairie reprendront dans le centre du village à la fin de l'été. Il est donc proposé de le démarrer une semaine avant soit le 21 juin.

Les tarifs 2021 du marché sont reconduits pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

19- Tarif branchement électricité camion pizza tarif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif est reconduit pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

20- Convention utilisation Kiosque tarif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant la Forge utilise le kiosque situé en face du restaurant afin d'y installer une terrasse pour la saison estivale. Le montant du loyer est reconduit pour 2022.

Le maire précise qu'il autorise la création d'une terrasse bois dans le petit jardin public face au restaurant. Une délibération sera prise pour acter le montant de la location annuelle.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

21- Taux des taxes 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 26 du 08/04/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,44 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 95,64 %

L'adjoint en charge des finances explique que lors de la commission finances il a été proposé une augmentation de 1% afin d'augmenter les recettes de fonctionnement.

L'élue du groupe « Envie de Châteauroux » explique que le groupe comprend qu'il y a plein de projets qu'il faut financer mais qu'après 2 années difficiles ce n'est pas le moment pour proposer une augmentation. Il faudrait peut-être réfléchir à d'autres moyens de faire des économies (exemple extinction éclairage public de minuit à 5h).

Un élu répond que l'on peut sans doute faire les deux, une augmentation des taux et une recherche d'économies.

Une élue pense également que ce n'est pas la bonne année.

L'adjoint explique que la commission n'avait pas tranché et souhaitait l'avis du conseil municipal.

Il est donc décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

22- Demande de subvention cimetière aménagement

Suite au programme de reprise des concessions dans le cimetière St Marcellin, il convient désormais de prévoir les aménagements de ces concessions et de faire appel à une entreprise spécialisée.

Le Maire propose de demander une subvention au Département des Hautes-Alpes pour ce projet qui relève de l'enveloppe cantonale.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

23- Plan de financement rénovation Ecole

La commune souhaite poursuivre sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments. L'école primaire du Rabioux a été construite en 1993 et n'a pas fait l'objet de travaux majeurs depuis sa création, il y a 27 ans.

L'adjoint en charge des finances explique que l'équipe d'architecte et le bureau d'études ont rendu l'étude réalisée à ce sujet. La commune souhaite démarrer le projet en prévoyant l'extension de l'école avec une salle de classe et en faisant une rénovation énergétique rapide.

La commune a obtenu des financements avec la DSIL exceptionnelle mais cela demandait un démarrage des travaux rapidement.

Il est proposé également de demander une subvention à la région sur ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

24- Enfouissement poste HTA Fontmolines

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens Haute Tension A au quartier de Fontmolines, une estimation du coût d'enfouissement des réseaux électriques a été demandée au SyMÉnergie 05. La participation de la commune est de 20% du montant HT et doit être budgétisée en fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

25- Budgets primitifs 2022

L'adjoint aux finances présente le budget primitif principal pour l'année 2022.

Les programmes d'investissement sont variés.

Pour les cabanes pastorales la commune achètera des matériaux et les éleveurs prévoient de faire les rénovations principales afin de remettre la cabane de Fouran en état.

La reprise des concessions sera faite au cimetière St Marcellin. Les travaux de la traversée du village vont démarrer, 3 emprunts seront faits sur ce programme (capital, TVA et subventions). Ces travaux devraient être terminés à la fin de l'année 2022.

Le Plan communal de sauvegarde va être terminé et sera présenté au prochain conseil municipal.

La réfection des routes forestières de Serre-Buzard, l'Alpet et Belle-Aiguette est prévue et les travaux vont démarrer en 2022. La route de l'Eyrette sera faite en 2023 et Clos Jaunier en 2024.

Les dépenses inscrites à l'école concernent l'extension pour la classe supplémentaire et des travaux de rénovation énergétique partiels. L'achat du terrain du secours catholique avec la SAFER est inscrit en budget et la commune attend une subvention de l'Etat.

2 autres emprunts sur le capital seront faits, l'un pour les divers programmes d'investissement 2022 et l'autre concernant l'apport au GIE pour la construction de la microcentrale.

La présentation des dépenses de fonctionnement montre deux points particuliers, l'aide au « SIVU les Loulous » avec une participation exceptionnelle en 2022. Cette aide correspond à un rééquilibrage du budget.

Les dépenses auprès du SymEnergie05 sont également plus élevée au vu de l'enfouissement des réseaux aériens Haute Tension A au quartier de Fontmolines et des participations aux différents programmes de travaux.

Vote du budget principal 2022 : délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

Vote du budget annexe camping 2022 : délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

26- Emplacement Réservé St Marcellin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'arrêté municipal n°2021-87 prescrivant la modification simplifiée du PLU et l'arrêté 2022-11 du 01/02/2022 fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU.

Outre des modifications de petites erreurs matérielles, cette procédure prévoit de supprimer l'emplacement réservé (ER) n°17.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

27- Acquisition terrain SAFER

Cette délibération annule et remplace la délibération prise en janvier pour l'achat du terrain du secours catholique auprès de la SAFER.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

28- Questions diverses

- L'adjoint en charge de l'urbanisme explique que 2 recours sur le PLU sont bientôt terminés, la mairie devrait avoir la réponse sous 3 semaines.
- Le maire explique qu'il a été contacté par une société pour travailler sur les taxes foncières de la commune.
- La convention pâturages avec les groupements ovins et bovins est terminée, elle pourra être présentée au prochain conseil municipal. Les groupements souhaitent que cette convention, annexée au bail, soit notariée.
- Un nouveau taxi s'est installé sur la commune, il a récupéré l'autorisation de stationnement n°2 disponible sur la commune.

- Le maire a reçu un courrier pour adhérer à un collectif des maires pour refuser que la gestion de l'eau ne passe aux communautés de communes en 2026.
- Une élue pense qu'il doit y avoir une réflexion pour le stockage des déchets car le centre de stockage de Pralong est bientôt plein.
- L'entreprise Gandelli fait de l'élagage au niveau des lignes électriques.
- Un habitant du hameau de St Etienne voudrait prévoir quelque chose pour les 310 ans de la bénédiction de la cloche de Châteauroux.
- Deux adjoints ont rencontré l'association les Rions de Soleil dans leur nouveau local. Un festival « l'ivresse des livres » est organisé du 11 au 13 mai et ils auront besoin des services techniques pour la mise en place.
- Au sujet du point de dépôt des ordures ménagères de la Tourrache où il y a beaucoup de dépôts sauvages et d'envol de déchets. Le maire a rencontré le responsable du smictom, les trous sont rebouchés pour faire une dalle propre (à la charge du smictom) et une barrière sera faite en arrière pour limiter les envols (à la charge de la mairie). Le problème du point de St Roch est évoqué également car le lieu est très venté.
- Une solution est en train d'être trouvée au parking du pont du Rabioux entre les 2 propriétaires et la commune.
- Le 22 avril un tournage est réalisé par France Télévisions vers la vague du Rabioux, la circulation sera interdite et le parking en bas de la route bloqué.
- Le raid hannibal aura lieu le week-end de l'ascension sur la commune. Il est organisé par des étudiants de Lyon.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

